

COMMUNE DE Dourlers
Canton d'Avesnes sur Helpe



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Avril 1995

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Reconnaissance paysagère	7
Cahier de recommandations	7
Contribution à un projet touristique	9
La place communale	11
La Départementale 33	13
Les carrefours	13
Les abords de l'église	14
Les zones sportives	15
Le terrain de foot	15
Le plateau d'activité	16
Le Mont Doulers	17
Le hameau	18
La Nationale 2	19

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes (voir tableau les étapes de la décisions).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U. cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- Association pour l'Aménagement et le développement de l'Avesnois (P.N.R.)

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (historique, comptage automobile, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

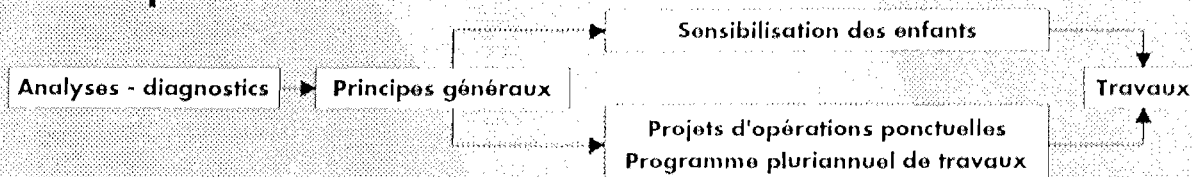
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée, voire l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

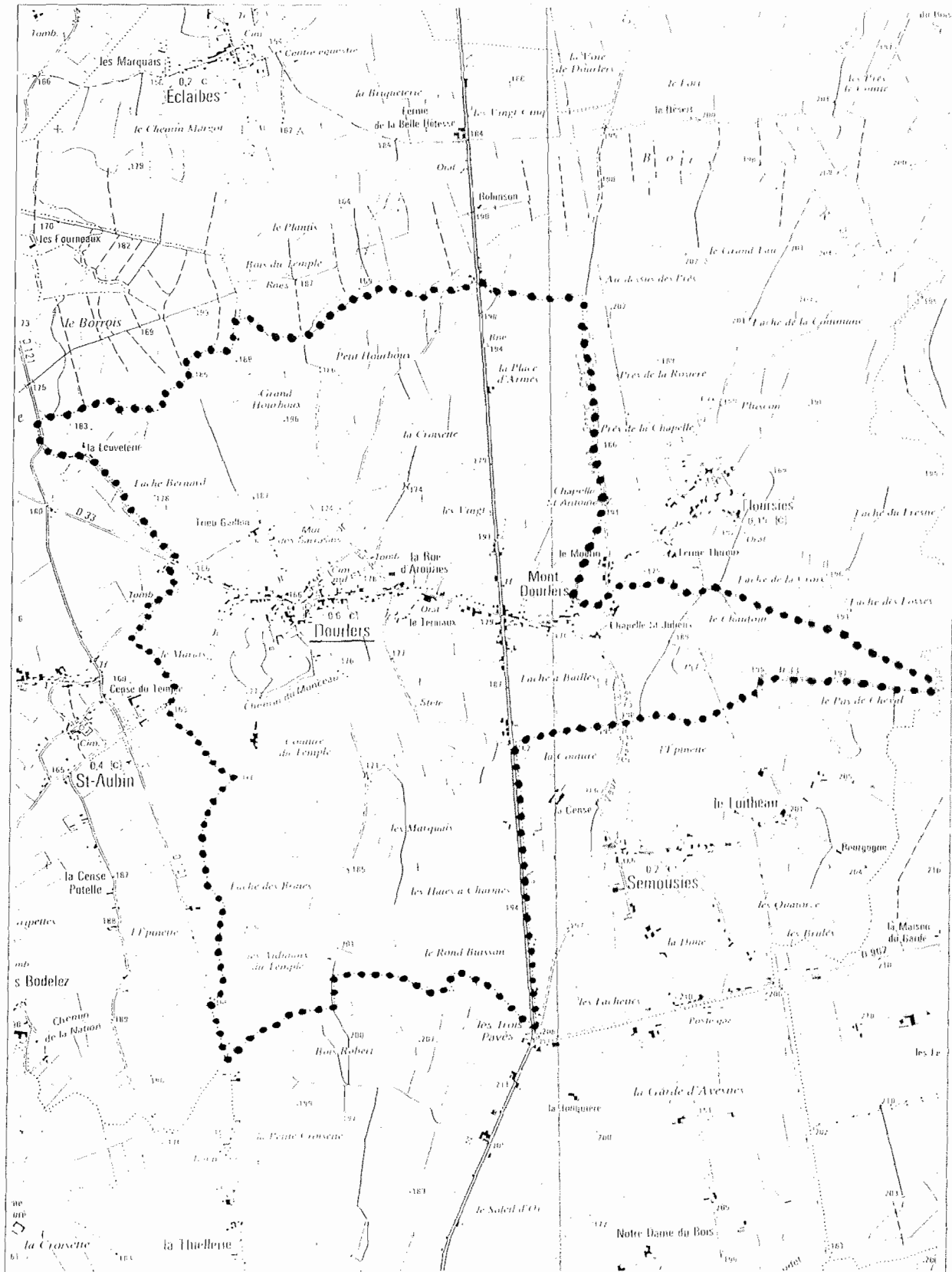
Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Territoire communal



D'après carte I.G.N. 1/25000

Présentation

Après avoir traversé la Haie d'Avesnes, Dourlers est la première commune au paysage de bocage de la Nationale 2.

Elle fait partie de l'entité paysagère des deux Helves où "le bocage Avesnois s'exprime dans toute son originalité et sa densité" (cf. Paysages de l'Avesnois).

Séparée de son hameau, "le Mont Dourlers", par la nationale, Dourlers village agricole de 622 habitants (1982) s'étend le long de la D.33.

A 170 mètres d'altitude, son paysage est composé d'un réseau de haies basses et de charmes têtards, de ruisseaux, de marais et de forêts sur ses limites.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre chargée de répondre au programme (après étude approfondie du site : paysage et architecturé) veillera à opérer d'une façon sobre et tenue, dans un souci de préservation d'un site rural de qualité.

L'état d'esprit pour l'amélioration du cadre de vie sera ici : entretenir, souligner et conforter.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Reconnaissance paysagère

Cahier de recommandation

La reconnaissance paysagère (dépassant les limites communales) est une étape qui permettra au bureau d'étude une connaissance minutieuse du territoire. Sur ces bases, un travail de sensibilisation des différents acteurs du paysage (élus, habitants, scolaire, personnel communal) pourra être entrepris pour révéler l'identité des sites.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra établir un cahier de recommandations paysagères sur les bases d'un inventaire des éléments et structures représentatives. Ce travail a pour but de révéler les richesses paysagères et architecturales de la commune.

Partant du principe que l'on préserve bien ce que l'on connaît bien, la pertinence de ce document sera la garantie du maintien et de la mise en valeur des éléments identitaires. L'ensemble des projets à venir devant s'inscrire dans cette dynamique.

Un cahier de recommandations architecturales et paysagères a déjà été rédigé par la D.D.E. d'Avesnes lors de l'établissement de la carte communale. Le nouveau document précisera ces données en les illustrant abondamment (photos, schémas, croquis, cartographies etc...)





Une architecture de pierre, de brique et d'ardoise.

Une attention toute particulière sera apportée sur les structures végétales et sur l'eau.. Les haies sont des éléments de structure du paysage à l'équilibre précaire. Des indications pourront être données sur les secteurs à conserver et à replanter en tenant compte des paramètres économiques, d'exploitabilité et de leur importance paysagère. Il conviendra de se rapprocher de l'Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois (futur Parc Naturel).

Une synthèse à ce travail pourrait être l'établissement d'une "cartographie sensible" rendant compte des richesses paysagères et mettant en valeur par des qualificatifs les sites "d'intérêts stratégiques" pour un projet communal et même intercommunal.

Contribution à un projet touristique

Le développement d'une activité touristique sur Doulers nécessite le soutien et la collaboration de toute la population, en particulier des agriculteurs, qui pourront diversifier leur activité (chambre d'hôtes, ferme pédagogique, vente directe, etc...).

Issu directement du travail précédent le balisage de sentiers à thème, pédestres et (ou) équestres sera un "produit" permettant la découverte des richesses locales.

L'eau très présente sur Doulers, pourra être un de ces fils conducteurs, où ruisseaux, sources, fontaines, ponts, marais seront nettoyés et aménagés comme lieux relais de randonnées.

Les chapelles, les forêts avoisinantes ainsi que le Château de Doulers, siège du musée du scoutisme sont également et potentiellement des lieux et but de promenade



Les marais



Chapelle à la croisée des chemins



Fontaine

Une ligne de mobilier de balisage sera proposée ainsi qu'une esquisse sur chacune des fontaines. L'étude de reconnaissance montrera l'opportunité de réaliser d'autres esquisses d'aménagements.

La Place Communale

Le long de la D. 33, la place du village, regroupe sur sa périphérie, les principaux équipements de la commune.

Mairie, église, salle des fêtes, école maternelle et quelques commerces, animent le lieu, et le rendent central





Extrait cadastre

Vaste place bande engazonnée, elle se partage entre kiosque à danser et monument aux morts qui tourné vers la Départementale semble se protéger du lieu festif, par un rideau d'arbres.

Pour ne pas bouleverser la fragilité et l'équilibre du lieu, une intervention simple et légère semble ici s'imposer.

On s'attachera, à une remise en état des bordures, clôtures et bancs à une réduction de l'emprise des aires de stationnement et à la mise en place d'un éclairage public. L'enterrement des réseaux électriques se révélera également comme un acte déterminant de l'amélioration du cadre de vie.

Des schémas d'intervention suivis d'un A.P.S. chiffré seront demandés sur ce secteur.

La Départementale 33

Village rue, la Départementale 33 traverse Dourlers d'Est en Ouest de Sars-Poteries à Aulnoye-Aymeries via la Nationale 2.

Elle permet d'appréhender la commune, et d'elle dépend son image.

Le cahier de recommandations architecturales et paysagères demandé précédemment, prend ici toute son importance par le soin à apporter aux façades et abords des habitations et sera complété par quelques aménagements particuliers sur les carrefours et alentours de l'Eglise.

Les carrefours

Au nombre de sept, accompagnés d'une chapelle, d'un pont, d'un transformateur ou d'un édifice public, ils possèdent pratiquement tous une particularité.





A mettre en valeur ou à dissimuler lors de leurs aménagements, ils serviront de signaux "dangers" aux carrefours pour plus de prudence de la part des automobilistes.

Des esquisses chiffrées seront proposées sur chacun d'entre eux.

Les abords de l'église

Proche de la place, espace gravillonné et arrêts de bus délabrés, accompagnent le premier édifice de la commune.



Ces abords, ainsi que ceux de l'école maternelle qui lui sont imbriqués, seront traités en relation avec la place du village et avec le même souci de sobriété.

Des schémas d'intention, suivis d'esquisses et d'un A.P.S. chiffré, seront proposés pour la mise en valeur de ces domaines publics en imbrication.

LES ZONES SPORTIVES

Terrain de football et plateau d'évolution à destination des scolaires, constituent les zones sportives ou de loisirs de Dourlers.

Le terrain de football

Dans un quartier résidentiel, proche du cimetière, le terrain de football sur talus domine.

Vaste plateau vert par sa fonction, l'aménagement de ses abords (talus, accès, clôtures, parking, vestiaires) est pourtant nécessaire pour sa parfaite intégration au paysage.



Une extension possible du cimetière sur sa limite sera prise en compte pour une cohabitation de qualité, soucieuse de préserver la beauté du site.

Des esquisses seront demandés sur ce secteur.

Le plateau d'évolution

Au centre du village, rue de la Coulinière, derrière la salle des fêtes, un plateau bitumé, accueil panneaux de basket et cages de buts pour des activités sportives.

Ceinturé d'un grillage, une haie de conifère parallèle à l'enceinte du Château, le protège au sud.



La réflexion et l'agrandissement de la salle des fêtes sera peut être l'occasion de créer un accès plus facile au plateau depuis la place communale et de revoir ses clôtures abîmées et peu valorisantes.

Des schémas d'intention argumentant différents scénarii seront proposés, dans un souci de mise en relation de ce terrain (très pratiqué par les jeunes) avec la place du village.

Le Mont Dourlers

Le Mont Dourlers, hameau à l'Est de la commune, s'étend de la Nationale 2 à la Chapelle Saint Julien.

Le cahier de recommandations (cf. Reconnaissances paysagères) ne sera ici pas oublié, pour s'attacher en particulier à la Chapelle Saint Julien (patrimoine historique de Dourlers) en mauvais état.



La Chapelle Saint Julien

Le Hameau

Sur la Départementale 33, une intersection en fourche menant à Floursies où à Sars-Poteries, symbolise le centre du hameau.



Une contre allée, un banc et un lampadaire au carrefour, nous renseignent sur des aménagements récents, qui demanderaient quelques compléments, pour faire de ce lieu un véritable espace public, où arrêt de bus, signaux routiers et conteneur devront trouver des emplacement plus judicieux.

Des esquisses seront demandées sur ce secteur.

La Nationale 2

La Nationale, véritable coupure entre village et hameau, accueille sur les limites, quelques maisons fortement agressées par sa circulation.

Des projets pour son élargissement où sa déviation à l'Est par Floursies, sont entre les mains de la D.D.E. depuis de nombreuses années en attendant une prise de décision.

Devant cette hésitation aucun travaux d'amélioration de la voie à cours terme sont prévus.



Quelque soit l'issue de l'arbitrage entre le projet de déviation ou le maintien en site, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposera un ensemble de recommandations sous forme de schémas de principes.

Les documents envisageront les différents cas de figures et viseront à :

- ramener une qualité spatiale à la traversé de la commune,
- étayer les volontés communales quand à l'intégrité du paysage comme patrimoine.

Ce travail mettra en valeur "les séquences" de la traversée et développeront des principes soit dans l'esprit :

- d'une réhabilitation ou d'une reconquête du secteur aggloméré,
- d'une préfiguration en secteur non aggloméré.

Dans ce dernier cas, une attention sera portée sur la prise en compte des continuités paysagères (chemin, vue, etc...) et contribueront à étoffer le travail d'étude d'impact lié au projet de contournement.

L'ensemble pourrait prendre l'allure d'un petit document qui permettrait à la commune d'afficher sa volonté auprès de l'Equipement pour garantir la qualité de ses propres projets (circuit de découverte, etc...).

Bibliographie

Projet d'avenant à la charte du P.N.R. du Nord-Pas-de-Calais pour l'Avesnois - Association pour l'aménagement et le développement de l'Avesnois - Nov. 1992

Cahier de réglementations et de recommandations architecturale et paysager D.D.E. d'Avesnes sur Helpe.

Élément de lecture des paysages
C.A.U.E. du Nord - Conseil Général du Nord
- 1993

Paysages de l'Avesnois

Promenade dans la mémoire de l'Avesnois
Tome II - D'Aibes à Maubeuge "mémoire collective" - André Hanot - André Pierrard - mai 1986.

Ce que l'ont peut voir en flânant dans l'arrondissement d'Avesnes
Jean Mossay - 1989

Nos chapelles - A.R.A.R.C.O. - 1988

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Jean Marc Le Moing	Paysagiste
Géraldine Lançon	Architecte
Monique Dhoedt	Secrétaire